# Le Nord

**ADMINISTRATION**
15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

**BUREAU D'ANNONCES**

| CONDITIONS | | PUBLICITÉ | |
|---|---|---|---|
| Par la poste, Un an | 20 francs | Annonces | la ligne 0,40 |
| Six mois | 10 francs | Réclames | — 0,75 |
| Trois mois | 5 francs | Faits-divers | — 2,00 |
| Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus. | | Chronique locale | — 4,00 |
| | | Echos | — 5,00 |
| | | Gazette du Nord | — 6,00 |


*Nous sommes faits pour aimer l'infiniment Aimable, et nous osons mettre des bornes à notre amour !*

## CHAMBRE DES DEPUTES

*Suite et fin de la séance du mardi 30 mai*

### La réforme électorale

M. GROUSSIER constate que la Réforme a des partisans dans tous les partis notamment sur les bancs radicaux et radicaux-socialistes...

M. Ch. BENOIST. — Il y a même sept ministres...

M. GROUSSIER. — J'espère, et je veux même croire que l'article 1er de la loi sera voté après une lutte qui semble devoir être moins vive qu'il y a quelques mois. Je demanderai alors, à nos adversaires de s'incliner et de collaborer avec nous à une réforme qui doit réaliser plus de justice (Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs).

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, à trois heures.

M. LE PRÉSIDENT donne alors lecture d'un télégramme de condoléances adressé par la Chambre Belge à l'occasion de la catastrophe de Issy-les-Moulineaux.

La séance est levée à 6 h. 15. Séance jeudi, à 3 heures.

## SÉNAT

*Suite et fin de la séance du mardi 30 mai*

### LES RETRAITES OUVRIERES

**Suite du discours de M. Codet**

M. CODET. — Le système actuel est une monstrueuse iniquité. Il amènera des révolutions que le Gouvernement ne pourra pas apaiser.

Je demande au Gouvernement de renoncer à une tâche impossible, et de trancher la question à une brève échéance. Il faut supprimer toutes les causes de conflits et de guerres civiles. Les travailleurs ont été déçus. Je demande au Parlement de réparer son erreur (Mouvements divers).

M. AUDIFFRED. — Voulez-vous supprimer l'obligation ? (Exclamations. Mouvements).

M. CODET. — Je demande la suppression des versements jusqu'à ce qu'un texte nouveau ait été voté (Mouvements divers. Exclamations. Bruit).

**DISCOURS DE M. BRAGER DE LA VILLE-MOISSAN**

M. BRAGER DE LA VILLEMOISSAN succède à M. Codet.

L'orateur demande au Gouvernement quelle est la répression pénale des infractions prévues à l'article 23 : Refus de présenter sa carte à l'employeur et refus de son versement par l'employé.

L'employeur est-il responsable de la cotisation de son employé ? L'interprétation affirmative sur ce dernier point paraît contraire à l'esprit de la loi.

M. BERANGER. — La loi emploie en parlant de l'employeur les mots « se libérer ». Il s'agit évidemment de « se libérer » de la dette qui lui incombe personnellement...

M. BRAGER DE LA VILLEMOISSAN. — Parfaitement ! mais alors, on invoque en sens contraire l'article 3.

M. BRAGER. — L'article 23 qui prévoit le versement patronal au greffe de la Justice de paix éviterait le conflit. Or, ce n'est nullement le sens que lui a donné le ministre du Travail, et c'est ce qui a multiplié les difficultés.

Je supplie le ministre de ne pas maintenir une interprétation aussi dangereuse (Applaudissements. Mouvement).

**INTERVENTION DE M. LINTHILLAC**

M. LINTHILLAC est d'accord avec M. Codet sur certains points, mais il croit que le temps fera son œuvre et éclairera l'opinion.

**M. FLAISSIERES A LA TRIBUNE**

M. FLAISSIERES. — La date de la retraite aurait dû être fixée à 60 ans, comme je l'avais demandé. J'avais demandé aussi que les ouvriers ne fussent pas obligés de verser une cotisation. Les événements prouvent que j'avais raison. La cotisation ouvrière doit être supprimée, les ouvriers ne peuvent pas la payer.

L'orateur demande au Gouvernement de modifier la loi, et de l'améliorer. Jusque-là, la cotisation ouvrière doit être suspendue. On pourrait même suspendre la cotisation patronale. Il faut éviter toutes représailles. Un sursis ne compromettra pas l'équilibre du budget.

**RÉPONSE DU MINISTRE**

M. PAUL BONCOUR, ministre du Travail, rappelle que la loi sur les retraites ouvrières est surtout l'œuvre du Sénat et de sa majorité républicaine. C'est donc au Sénat, que le Gouvernement s'adressera pour l'améliorer, mais il estime qu'après les mesures prises par le Gouvernement, rien ne conseille la procédure indiquée par M. Codet.

La campagne dirigée contre la loi n'a rien qui puisse alarmer. S'il y a des complications, c'est en raison de l'ampleur de l'œuvre à accomplir, car le Gouvernement s'est arrêté aux mesures les plus simples, après l'admirable effort de labeur demandé au Conseil d'Etat.

LE MINISTRE poursuit : On a attaqué à tort les municipalités : elles ont pour la plupart fait ou commencé leur besogne. On a parlé d'incidents tumultueux, mais ils ont été l'exception. Il ne s'en est produit aucun dans 35.000 communes ; les Commissions municipales ont fonctionné dans les conditions les plus normales, à l'exception d'un petit nombre de départements.

M. PAUL BONCOUR dit que la loi débute comme toutes les lois sociales, dans des conditions mauvaises, mais elle finira par entrer dans les mœurs. Une pareille loi en Allemagne rencontra une vive résistance, elle y donne actuellement les résultats les meilleurs.

Le ministre énumère quelques uns des résultats parvenus au ministère du Travail, en ce qui concerne les prévisions et les inscriptions volontaires.

Il ajoute qu'il y a une proportion des plus satisfaisantes, et ces chiffres augmenteront encore d'ici le 3 juillet.

M. Boncour repousse donc les propositions de MM. Codet et Brager de Villemoissan.

Insistant alors sur le caractère purement personnel de son interprétation, le ministre soutient, au milieu de nombreuse protestations, que l'employeur est responsable à la fois du versement ouvrier et du versement patronal, sauf naturellement une interprétation différente des tribunaux.

D'ailleurs, ajoute le ministre, beaucoup de textes sont recommandé, afin d'éviter des conflits.

Il estime que l'article 23 ne détruit nullement ce que dit l'article 3.

La loi prélèvement patronal est la base de la loi. Il s'effectuera d'ailleurs avec toute la modération désirable. L'application de la loi sera progressive, car la propagande en sera faite avec l'approbation de tout le parti républicain.

La suite est renvoyée à jeudi, à 3 heures.

Séance levée à 7 heures 05.

## La fin d'une grosse farce

La seule vue d'une toilette extravagante vous avertit que la porteuse n'a point de goût. Pour deviner que le « Fraterniste » est rédigé par des journalistes de fantaisie il suffit de jeter les yeux sur l'en-tête de cette feuille baroque.

Elle porte à son fronton un soleil barré de ces deux mots entrecroisés : « Socialisme-Solidarité ». Ce soleil est terriblement chevelu : l'opulante crinière de ses rayons s'épand sur les lettres du titre, sur une pièce de 10 centimes qui est vraisemblablement le blason du journal, enfin sur un triangle dont les côtés sont formés par cette inscription invraisemblable : « Institut général psychosique. Phénomènes et résultats médianimiques ».

Cette grotesque entrée en scène dénote chez ceux qui l'ont imaginée une intention évidente d'« épater » le public. Feuilletons au hasard quelques numéros du « Fraterniste » et faisons plus ample connaissance avec ses rédacteurs.

Ces Messieurs sont trois, comme les lettres du mot sot. Il y a Paul Pillault, jadis épicier dans la banlieue douaisienne. A force de débiter des chandelles, il se crut suffisamment illuminé pour éclairer le monde et s'offrit le rôle de chandelier.

Il y a Jean Béziat, ancien professeur à l'école de Wagnonville. Jean Béziat abandonna-t-il l'enseignement ou l'enseignement abandonna-t-il Jean Béziat En tout état de choses, notre homme se fit au journal une spécialité de cultiver la carotte. Il y a enfin Irénée Roumieux, qui cumule les fonctions de photographe, de portier-appariteur et d'écrivain politique.

Un petit tour à la cuisine nous convaincra qu'on n'y fait pas une popote ordinaire. Les plats sont copieux au point de faire reculer les appétits les plus robustes : Sûrement le lecteur en a pour ses deux sous.

Pillault, prenant la littérature pour du macaroni, ne craint pas de prolonger ses articles jusque par-delà une cinquième ou une sixième colonne. C'est ce qu'il appelle avec une modestie charmante : « Apporter sa côte-part » (sic) à la composition du journal. Pour l'Esprit qui mène sa plume, il doit être brouillé avec l'orthographe.

Voilà donc Pillault parqué dans le genre ennuyeux, où ses confrères se permettront d'ailleurs de le rejoindre souvent. Mais Béziat se cantonnera plutôt dans l'histoire larmoyante ou dans la philosophie ténébreuse, et Roumieux tirera de l'actualité des leçons pour le moins inattendues.

Pic de la Mirandole semble présider à la rédaction du « Fraterniste ». Comme Pillault et Béziat sont deux francs-maçons authentiques, ils bourreront d'abord leurs lecteurs de théologie antireligieuse et de polémiques anticléricales.

Ils attaqueront Dieu personnel, Créateur, Providence et Souverain-Juge. Ils railleront la morale catholique, assez niaise pour croire encore à la liberté humaine, à la responsabilité des criminels et à la vertu méritoire des honnêtes gens. Ils n'auront point assez de sarcasmes contre nos dogmes ; ces illettrés déclameront sans sourciller que « l'Evangile contient d'énormes erreurs » et que « le catholicisme est inacceptable ». — Quant à l'Eglise, son Pape et ses évêques, ses prêtres et ses fidèles sont chaque semaine dans le stupide journal des Loges l'objet des plus colériques diatribes.

Mais les haines des doux fraternistes vont à bien d'autres encore. Chose curieuse : ils font profession d'amour et de bonté, une bonté de bêtes à bon Dieu ; ils saluent de leur bêlante pitié chaque assassin que Deibler guillotine ; ils maudissent la guerre. Mais tous ceux qui détiennent une parcelle d'autorité scientifique, morale ou sociale sont les ennemis irréconciliables de ces francs-maçons révolutionnaires et chambardeurs.

Les juges surtout et les médecins en entendent de vertes. Tel docteur renommé n'est pour le « Fraterniste » qu'« un Purgon, un Diafoirus, un prince de la pince hémostatique (!), un Esculape à qui la modestie conviendrait merveilleusement ». Pour les juges, les voici, j'espère, définitivement catalogués par cette aimable épigramme : « Le juge est beaucoup plus taré que le jugé ».

Quel crime a donc valu aux juges et aux médecins cette haine inexpiable du « Fraterniste ? » Nous touchons ici au point le plus intéressant de notre enquête.

On sait que les médecins défendent vigoureusement leur art et la santé publique contre les entreprises des charlatans qui voudraient les supplanter et traiter les malades par les procédés malsains du spiritisme. D'autre part la jurisprudence établie n'est point tendre précisément à l'endroit des farceurs qui se permettent ainsi de concurrencer la médecine officielle.

Or les gens du « Fraterniste » n'appartiendraient-ils pas précisément à cette espèce de guérisseurs suspects ? Ils avaient leur centre d'opération aux portes de Douai, dans l'ancien presbytère de Sin-le-Noble.

Dans la localité et les environs, nos trois farceurs étaient par trop connus ; leurs victimes vinrent plutôt du Pas-de-Calais et de la banlieue de Lille. Soyons justes et faisons à la bêtise humaine la part qu'elle eut dans cette lamentable aventure.

Le peuple vint d'abord à l'Institut « psychosique » comme un certain monde va au Skating à la mode.

Nous avons, l'automne dernier, assisté à l'un de ces arrivages. Ce fut grotesque et pénible. Ces ouvriers et ces pauvres femmes, ces fillettes et ces garçonnets attendirent longtemps leur tour devant la grille des médecins marrons. Après une demi-heure de pose, Roumieux, l'homme aux clichés, se décida à les introduire. Dans une pièce étroite il les enferma en leur défendant de fumer et de cracher !!!

Vint le philosophe Béziat. Ce sous-vétérinaire, endormit son malheureux auditoire par une sotte et longue conférence, puis, sous couleur de les guérir, Pillault fit passer les clients dans son cabinet où notre répugnance nous interdit de les suivre.

Les soins de Pillault étaient gratuits, évidemment. Mais, à la porte, chaque visiteur était invité à faire l'acquisition d'un ou de plusieurs volumes sur lequel on dit que l'Institut Psychosique prélevait une récompense honnête.

Hélas ! même pour duper les plus crédules, il faut la manière. Pillault fit trop bien les choses et exagéra véritablement le nombre de ses guérisons. Improvisé thaumaturge il apporta dans ses nouvelles fonctions un zèle excessif et se permit — c'est lui qui nous le dit — de guérir plus de 3.000 malades en une saison.

C'était gâter le métier et Pillault, pour n'avoir pas ménagé suffisamment ses effets, connut les amertumes du chômage. Ses guérisons finirent... faute de malades, sans doute.

Ce fut donc la morte saison, pendant laquelle sacrifiant à la publicité un peu de bonne galette, les trois frères songèrent à créer un journal : » Le Fraterniste »

Le calcul était bon et l'on pouvait croire, en effet, que le lecteur, après avoir dévoré les histoires de maisons hantées, de magnétisme à distance, d'apparitions terrifiantes, dont le journal était rempli, voudrait apaiser la fringale qu'on aurait excitée en lui.

Hélas ! il n'en fut rien. Tous les imbéciles de la région étaient venus se brûler les ailes dès la première flambée de lumière « psychosique ». Après cette hécatombe prometteuse, on eut beau rallumer la lampe : il ne se présenta plus de papillons et l'excédent « psychosique » de Pillault l'épicier, aussi bien que l'éloquence de Béziat et que la « poire » du photographe Irénée Roumieux restèrent sans emploi.

Aucun profit commercial ne vint donc au trio de son journal. Mais le « Fraterniste », avec ses idées malsaines, n'en avait pas moins été lancé fort imprudemment. Quelques numéros en restent, comme un impérissable souvenir de cette farce grossière, dont les auteurs eussent gagné à ne point tenir obstinément l'affiche.

Dans un prochain article nous poursuivrons l'autopsie du « Fraterniste ».

J. S.

## Gazette du Nord

Les funérailles de **M. Gustave Rombaut**, docteur en droit, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des Avoués, ont été célébrées, hier matin, en l'église Saint-André, à **LILLE**, au milieu d'une assistance considérable.

On y remarquait un grand nombre d'ecclésiastiques, de membres du barreau et de la magistrature, de docteurs en médecine, des notabilités politiques, des industriels et des négociants. Citons particulièrement une délégation d'élèves de l'école libre Notre-Dame de la Treille, de l'école Saint-Louis, de la Colonie de Vacances et des orphelines de l'établissement de la rue de la Barre.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue Saint-André.

Le deuil était conduit par les fils de M. Rombaut, MM. Henri Rombaut, avoué, l'abbé Gustave Rombaut, professeur à l'école libre Notre-Dame de la Treille, Emile, Jules et Jean Rombaut, et par son gendre, M. le docteur Ernest Faucon.

MM. Godron, président de la Chambre des Avoués, Jaspar, ancien président, Bonduel, bâtonnier de l'ordre des avocats, et Dolez, ancien bâtonnier, tenaient les coins du poêle.

L'offrande a duré jusqu'à la fin de la messe.

Mgr Margerin, vicaire général, recteur de l'Université Catholique, a donné l'absoute.

Le corps a été transporté au cimetière de l'Est et déposé dans le caveau d'attente.

Lundi 29 mai, à neuf heures, ont eu lieu à **MALINCOURT**, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de **Mme veuve Watelle**, née **Camille Proye**, décédée à l'âge de 78 ans.

La défunte était la mère du bedeau de la paroisse et des RR. PP. Adolphe et Henri Watelle, Oblats de Marie Immaculée, tous deux missionnaires en Amérique. Elle était aussi la sœur de M. l'abbé Proye, doyen honoraire, aumônier de la Sainte-Union, à Quiévrain (Belgique) et la tante de M. l'abbé Proye, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres à Maubeuge-Sous-le-Bois.

Lundi ont eu lieu, à dix heures, en l'Eglise Métropolitaine de **CAMBRAI**, les funérailles de **Mlle Aline Dinoir**, pieusement décédée, à l'âge de 74 ans, munie des sacrements.

Le service fut chanté par M. le chanoine Hécart, archiprêtre.

Cette fille de bien, à l'instar de sa sœur, Mlle Elvire Dinoir, consacrait tous ses loisirs à l'Œuvre de Sainte-Elisabeth ; aussi parmi la nombreuse assistance avons-nous remarqué Mgr Carlier, président de l'Œuvre ; Mgr Margerin, recteur des Facultés Catholiques de Lille ; Mgr Massart, chancelier de l'Archevêché ; M. le vicaire général Cateau et bon nombre de prêtres cambrésiens et étrangers.

Lundi matin, à dix heures, en l'église de **MALO-LES-BAINS**, ont eu lieu les funérailles de **M. Etienne Lherme**, capitaine d'infanterie en retraite, ancien chef de bataillon de l'armée territoriale, chevalier de la Légion d'honneur, président des Anciens Combattants de 1870-71.

Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait M. le général gouverneur Plantey, accompagné de son officier d'ordonnance, une délégation de la Société des Anciens Combattants de 1870, conduite par M. Dewailly, vice-président de cette association.

Le drapeau de la Société précédait le corbillard.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Dunkerque. M. Dewailly, vice-président des Combattants, a prononcé un émouvant discours dans lequel il a rappelé la carrière, la serviabilité et le noble caractère du défunt.

**Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.**

*Jesus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).*

Samedi a été célébré, en l'église Saint-Etienne, à **LILLE**, le mariage de **Mlle Germaine May**, fille de M. et Mme May-Hennion, avec **M. Paul Roth**, fils de M. et Mme Roth-Arnould.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Henri May, son grand'père, et M. Albert May, industriel, son oncle ; pour le marié, M. Emile Leblanc, filateur, et M. Marchal, directeur d'usine.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Hidden, supérieur du collège Saint-Jacques, à Hazebrouck, cousin de la mariée, qui a prononcé une touchante allocution.

Samedi dernier, en la basilique métropolitaine de **CAMBRAI**, a été célébré le mariage de **Mlle Ouverlaux**, fille de l'ancien notaire, avec M. Eugène Bernard, avoué.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Jules Bultieaux, minotier à Villers-sire-Nicole, son oncle paternel, et M. Louis Lefebvre, agriculteur à Rumilly, son grand-oncle maternel ; pour le marié, M. **Emile Bernard**, notaire à Cambrai, son frère, et M. Henri Bridoux, agriculteur à Esquerchin, son oncle maternel.

Mgr Massart, vicaire-général, a reçu le consentement des époux.

On annonce les fiançailles de **Mlle Marthe Descamps**, fille de M. Alfred Descamps, filateur, membre de la Chambre de Commerce, de **LILLE**, avec **M. Henri Delcroix**, fils de M. Robert Delcroix, fabricant de sucre, à **PHALEMPIN**.

On annonce les fiançailles de **M. Jean du Verdier de Génouillac**, ingénieur des mines, fils de l'inspecteur honoraire des mines, avec **Mlle Joséphine Bavière**, qui appartient à une ancienne famille du nord de la France.

Nous apprenons les fiançailles de **M. Jacques Cochin**, fils de M. Denys Cochin, député de la Seine, et neveu de M. Henry Cochin, député du Nord, avec **Mlle Marthe Firmin-Didot**.

## ÉCHOS

**SUCCES SCOLAIRE**

Mlle Valentine Fourez, élève de la Sainte-Union de Néchin, a passé avec succès, à Paris, l'examen du brevet simple. Nos félicitations à cette élève qui n'a que 15 ans, et à ses maîtresses dévouées.

**POUR SAINT-CYR**

Les épreuves écrites du concours pour l'admission à l'école spéciale militaire en 1911, fixées au 7, 8, 9 et 10 juin, auront lieu cette année, dans une des salles du rectorat de l'Académie, rue des Jardins, 29, à Lille.

**JUGES DE PAIX**

M. Hottelard, ancien adjoint au maire, est nommé suppléant de justice de paix à Landrecies.

**PERCEPTEURS**

M. Deharveng, percepteur de Douriers (Nord), est nommé à la perception de Picquigny (Somme).

M. Maquer, receveur municipal de Fourmies (Nord) nommé à Illiers-l'Evêque (Eure) et non installé, passe à la perception de Loisy-sur-Marne (Marne).

**CHEMIN DE FER DU NORD**

**Mutations.** — M. Sénéchal, pointeur du mouvement, à Don-Sainghin, est nommé employé à la même gare.

M. Dhez, facteur mixte de première classe, à Aniche, est nommé secrétaire d'inspecteur à Lille.

**LA MÉDAILLE DE 1870**

Le ministre de la Guerre a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à la création d'une médaille commémorative en faveur des anciens militaires et marins de tous grades qui ont pris part à la campagne de 1870-1871.

**CONSEIL DE REVISION**

**Session supplémentaire**

Aux termes de l'article 68 de l'Instruction du 29 décembre 1905 relative aux opérations des Conseils de revision, les ajournés qui se croiraient revenus à un meilleur état de santé peuvent demander à être visités de nouveau par les Conseils de revision réunis en session extraordinaire, du 24 août au 4 septembre de chaque année.

Il est rappelé aux jeunes gens intéressés que les demandes devront parvenir à la Préfecture le 14 août au plus tard.

**CONCOURS DE CHEVAUX**

Trois concours départementaux de juments poulinières et de pouliches de gros trait, âgées de 3 ans, auront lieu en 1911.

1° A Hazebrouck, le 19 juin, pour les animaux des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck ;

2° A Douai, le 24 juin, pour les animaux des arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes ;

3° A Solesmes, le 23 juillet, pour les animaux des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

Les demandes d'admission à ces concours devront être déposées à la mairie d'Hazebrouck, avant le 14 juin ; à la mairie de Douai, avant le 19 juin ; à la mairie de Solesmes, avant le 18 juillet.

## L'intronisation de Mgr Lobbedey

Les prêtres du diocèse de Cambrai qui n'ont pas eu d'invitation spéciale et qui voudraient assister à l'intronisation de Monseigneur Lobbedey seront les bien accueillis à Arras. Ils pourront prendre leur repas après la cérémonie religieuse au 24 du boulevard de Strasbourg (Salle des Conférences Populaires), où dineront également les Membres des Facultés Catholiques qui seront allés s'y revêtir avant de prendre leur place dans le cortège.

Cette mesure est imposée par l'exiguïté de la Salle de l'Institut Parisis, où Monseigneur dînera avec ses invités et tout le clergé du diocèse d'Arras.

A chacun nous demandons de vouloir bien envoyer leur carte à M. le chanoine Delplanque, économe de l'Institut Parisis, rue des Promenades, afin que nous soyons ainsi fixés sur le nombre des convives que nous aurons le plaisir de recevoir.

Aussitôt que sera terminé ce dîner de Monseigneur l'Evêque et de son Clergé, Sa Grandeur se rendra en voiture au boulevard de Strasbourg pour saluer ceux qu'il n'aura pas eu la joie de posséder à ses côtés à l'Institut Parisis.

## UNE LETTRE

### *du général commandant le 1er corps d'armée*

**au « JOURNAL »**

On se souvient peut-être de ces deux sergents-majors du 43e auxquels, à la suite de manœuvres en 1908, on eut à reprocher des irrégularités dans leurs écritures.

Ils furent acquittés par le Conseil de guerre.

Mais, par ordre du général Davignon, ils furent déférés à un conseil d'enquête, qui leur accordant les circonstances atténuantes prononça leur rétrogradation. Les deux sergents-majors furent déplacés.

Le sénateur Humbert, dans « Le Journal », ayant repris l'affaire à sa façon, le général Davignon a adressé la lettre suivante au directeur du « Journal » :

Lille, 23 mai 1911.

Monsieur le Directeur,

Le numéro du *Journal*, en date du 23 mai courant, a publié en première page, sous la rubrique : « L'impunité pour les grands, l'Ecrasement pour les petits », un article de M. le sénateur Ch. Humbert, auquel je n'aurais pas attaché plus d'importance que n'en méritent les diatribes de ce genre, si, par des restrictions voulues et par des citations intentionnellement tronquées, il ne tendait à égarer sciemment l'opinion publique, en lui dissimulant la nature même des faits qui ont motivé et qui justifient les actes du commandement et les décisions prises par lui dans la circonstance visée.

La lecture de la lettre adressée par le commandant du 1er Corps d'armée au Corps intéressé, à propos de cette affaire, lettre dont M. le sénateur Ch. Humbert a eu soin de ne reproduire que la conclusion, suffira pour éclairer l'opinion publique sur l'intérêt que méritent les sous-officiers dont il s'est constitué le défenseur, et sur le motif « qui importe peu », à son avis, pour lequel ils avaient été traduits en Conseil de Guerre.

Voici cette lettre :

« Le général commandant le 1er Corps d'armée a pris connaissance des réserves formulées par le sergent-major X..., du...e d'infanterie, au sujet de son envoi devant un Conseil d'enquête, après qu'il eut bénéficié d'un acquittement devant le Conseil de Guerre.

« L'interprétation donnée par ce sous-officier à la lettre du général commandant le 1er Corps d'armée, en date du 16 septembre 1908, est erronée.

« En effet, si le Conseil de Guerre, estimant que l'acte commis par lui ne constituait pas un vol, au sens juridique du mot, s'est trouvé dans l'obligation de l'acquitter, il n'en subsiste pas moins — et le sergent-major X... l'a reconnu, — qu'il s'est approprié de l'argent confié à lui pour la nourriture des hommes de sa compagnie.

« Si donc cet acte ne peut être qualifié « vol » en matière juridique, il n'en constitue pas moins une faute grave dans le service et une faute contre l'honneur que l'autorité militaire a toujours le droit de reprendre, au point de vue disciplinaire, et de punir en conséquence.

« Au regard de la conscience des honnêtes gens, et sous quelque terme (indélicatesse, malversation, détournement de fonds, etc...), qu'on veuille chercher à le déguiser, tout acte qui consiste à s'approprier l'argent d'autrui pour le faire servir à son usage personnel est un vol, et celui qui s'en rend coupable perd toute autorité morale et le droit à toute considération.

« Il s'ensuit qu'un sous-officier qui se rend coupable d'un tel acte, devient indigne de porter des galons, car, aux raisons ci-dessus mentionnées, s'ajoute encore cette considération qu'il serait coupable d'imposer à ses égaux en grade la camaraderie, à ses inférieurs l'autorité, d'un homme entaché d'une tare de cette nature.

« En considérant comme suffisante, la rétrogradation des sergents-majors X... et Y..., le Conseil d'enquête du ...e d'infanterie, devant lequel ils ont comparu, a témoigné, tout au moins, d'une faiblesse insigne ».

« Le général commandant le Corps d'armée en prend acte.

« Signé : Général DAVIGNON ».

Dans un autre article, M. Humbert a répondu qu'il n'avait pas pris la défense personnelle des deux sous-officiers.

« J'ai soutenu simplement, écrit-il, que, le conseil de guerre les ayant acquittés, il était « douteux » que M. le général Davignon eût le droit de les traduire pour les mêmes faits devant un conseil d'enquête, et que, ce second conseil ayant admis les circonstances atténuantes, il était « certain » que M. le général Davignon n'avait pas le droit d'en réprimander et encore moins d'en menacer les membres. »

L'incident en est là.

## La fête de Jeanne d'Arc

**A ESQUELBECQ**

La Place, les rues de la Gare et de Bergues étaient particulièrement bien pavoisées. Pas une maison qui n'avait tenu à avoir son oriflamme, son modeste drapeau ou ses lanternes vénitiennes. La façade de l'église complétait ce gracieux décor. Au centre, et dominant toute la Place, se détachait un immense transparent de Jeanne guerrière. A l'intérieur, chacun admira une fois de plus le goût exquis qui avait présidé à l'ornementation. Au-dessus de l'autel, la Vierge de Lourdes, entourée de lumières, trônait sur un ravissant massif d'églantines. A l'entrée du chœur, sur un piédestal artistement drapé aux trois couleurs, était placée la statue de la Bienheureuse. A toutes les colonnes se voyaient des faisceaux et des bannières aux armes de la Pucelle.

A trois heures, devant une nombreuse assistance, furent célébrées les vêpres solennelles. Aux premiers rangs nous avons remarqué : MM. les membres du Conseil municipal et le groupe de la Jeunesse Catholique.

M. l'abbé Couthier, professeur au Collège des Dunes, fut l'orateur de la journée. Dans un panégyrique d'une belle tenue littéraire il retraça les principaux épisodes de la vie de Jeanne et trois quarts d'heure durant charma l'auditoire.

A l'issue de la cérémonie, la fanfare communale donna sur la Place un concert apprécié.

Le soir, de neuf heures à onze heures, devant une foule de 1.500 personnes, eut lieu la représentation cinématographique.

Grâce à l'habileté des deux opérateurs, MM. les abbés Labeau et Ammeux, du Collège des Dunes, nous vîmes se dérouler sur la toile, avec une netteté impeccable, la vie de la Bienheureuse, les fêtes d'Orléans et nombre de films tragiques ou comiques.

C'est aux cris de « Vive Jeanne d'Arc ! » que se termina, trop tôt au gré de la foule, cette belle journée, où tous les cœurs avaient battu à l'unisson.

Merci encore à MM. les professeurs de l'Institution Notre-Dame des Dunes, qui se sont dépensés pour nous, et à tous ceux qui ont prêté leur concours à cette belle fête.

**A LANDAS**

La fête a été pieusement et joyeusement célébrée. C'est par une messe de communion qu'elle a commencé : beaucoup d'hommes et de jeunes gens s'approchèrent de la Sainte Table, puis ce fut le tour des petits.

L'église fut de nouveau remplie à la grand'messe. Elle avait revêtu un brillant décor de circonstance ; une radieuse statue de Jeanne d'Arc s'élevait au milieu du chœur, orné avec goût ; le drapeau de la Jeunesse Catholique faisait pendant à la bannière de l'héroïne, placée face à la chaire. La Société de musique, toujours si dévouée, exécuta des chants très goûtés.

A midi et demi, un banquet fraternel réunit, salle Saint-Joseph, 115 convives. Chants et toasts ne manquèrent point. Un toast très distingué à Pie X fut particulièrement applaudi.

Puis, musique et drapeaux en tête, on se rendit aux vêpres en cortège. Un éloquent prédicateur donna de Jeanne d'Arc un panégyrique saisissant : il montra que la communion avait toujours soutenu l'héroïsme de la Bienheureuse.

A cinq heures et demie, pour clore cette belle journée, MM. Danel et Jules Lorthiois célébrèrent successivement la populaire libératrice. Ils le firent avec une foi vaillante qui enthousiasma le nombreux public. M. le vicaire remercia les orateurs et invita les assistants à s'unir de plus en plus étroitement sur le terrain catholique.

Excellente journée d'union et de réconfort.

**A FRESNES**

La Bienheureuse Jeanne d'Arc a été glorifiée dimanche, à l'église de Fresnes, comme elle mérite de l'être.

Le maître-autel, où avait été exposée la statue de la Bienheureuse, avait reçu une jolie décoration bleue et blanche, encadrée de faisceaux de drapeaux tricolores avec écussons aux armes de l'héroïne.

A la grand'messe furent exécutés, par la Chorale Sainte-Cécile et avec son talent habituel, l'imposante messe de Notre-Dame des Anges, de Mazingue, et un chant martial à la libératrice de la France.

Au salut, après une allocution de M. le Curé sur Jeanne d'Arc, modèle d'esprit surnaturel et d'invincible confiance en Dieu, ce fut la Chorale des Dames qui se fit entendre. On put admirer une fois de plus les qualités qui distinguent habituellement cette chorale : d'une part la justesse et l'expression, d'autre part la pureté et l'ampleur des voix. L'« O Salutaris » de Copin, avec accompagnement d'orgue et de violon, et la cantate « A l'Etendard » de Marcel Laurent, furent particulièrement remarqués.

## EXPOSITION INTERNATIONALE

### *du Nord de la France*

### A ROUBAIX

**FÉDÉRATION DES MUSIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS**

**Congrès et VIIIe Fête fédérale à Roubaix (3, 4 et 5 juin 1911)**

Le Congrès et la VIIIe Fête fédérale des musiques du Nord et du Pas-de-Calais, laquelle compte à ce jour 931 sociétés, groupant 46.978 membres, auront lieu le dimanche 4 juin.

A huit heures, réception des délégués des sociétés. — A neuf heures, à l'Hippodrome, Congrès et remise des récompenses aux vieux musiciens.

Les musiques des Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais seront reçues à onze heures, en gare, par les sociétés fédérées de Roubaix, au nombre de 31. En face de l'Hôtel-de-Ville aura lieu la remise du fanion fédéral par l'Harmonie

**Roubaix-Tourcoing**

| MOIS | COTE précéd. | COTE 11 h. 30 Roubaix | COTE de 4 h. 15 Tourcoing | CLOTURE acheteurs | CLOTURE vendeurs |
|---|---|---|---|---|---|
| Mai | — | — | — | — | — |
| Juin | 6 00 | 6 00 | — | — | 5 97 1/2 |
| Juillet | 5 95 | 5 95 | 5 95 | 5 92 1/2 | 5 90 |
| Août | 5 90 | — | 5 90 | — | 5 90 |
| Septembre | 5 87 1/2 | — | 5 87 1/2 | — | 5 87 1/2 |
| Octobre | 5 82 1/2 | — | 5 80 | — | 5 82 1/2 |
| Novembre | 5 77 1/2 | — | 5 77 1/2 | — | 5 77 1/2 |
| Décembre | 5 75 | 5 75 | 5 75 | — | 5 75 |
| Janvier | 5 70 | — | 5 70 | — | 5 70 |
| Février | — | — | — | — | — |
| Mars | — | — | — | — | — |
| Avril | — | — | — | — | — |
| Ventes | 130.000 k. | | | | |
| Tendance | Cours du 30 mai | | | | |

**Anvers** Type B

| MOIS | précéd | jour |
|---|---|---|
| Mai | — | — |
| Juin | 5 95 | 5 95 |
| Juillet | 5 925 | 5 95 |
| Août | 5 875 | 5 90 |
| Septembre | 5 825 | 5 875 |
| Octobre | 5 775 | 5 775 |
| Novembre | 5 75 | 5 75 |
| Décembre | 5 725 | 5 725 |
| Janvier | 5 65 | 5 675 |
| Février | 5 625 | 5 625 |
| Mars | 5 60 | 5 00 |
| Avril | 5 575 | 5 575 |
| Ventes | 75.000 k. | |
| Tendance | Calme | |

**Le Hâvre**

| MOIS | MÉRINOS Côte 3 h. 45 précéd | MÉRINOS Côte 3 h. 45 jour | CROISÉES Côte de 3 h. 45 précéd | CROISÉES Côte de 3 h. 45 jour | COTONS Cote de 4 h. précéd | COTONS Cote de 4 h. jour | CAFÉS Cote de 3 h. précéd | CAFÉS Cote de 3 h. jour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mai | — | — | — | — | 96 1/8 | 96 | 66 25 | 67 |
| Juin | 173 50 | 174 | — | — | 96 1/8 | 96 | 66 25 | 67 |
| Juillet | 174 50 | 175 | — | — | 95 3/4 | 95 5/8 | 66 25 | 67 |
| Août | 176 | 176 50 | — | — | 95 1/4 | 95 1/8 | 66 50 | 67 25 |
| Septembre | 176 50 | 177 | — | — | 92 | 91 7/8 | 66 75 | 67 50 |
| Octobre | 176 50 | 177 | — | — | 87 | 87 | 66 50 | 67 25 |
| Novembre | 176 | 176 50 | — | — | 84 1/8 | 84 1/8 | 66 25 | 67 |
| Décembre | 176 | 176 50 | — | — | 83 1/2 | 83 3/8 | 66 50 | 67 25 |
| Janvier | 175 50 | 175 50 | — | — | 83 1/8 | 83 | 66 | 66 75 |
| Février | 175 | 175 50 | — | — | 83 | 82 7/8 | 66 | 66 75 |
| Mars | 175 | 175 50 | — | — | 83 | 82 7/8 | 66 | 66 75 |
| Avril | 175 | 175 50 | — | — | 83 7/8 | 82 3/4 | 66 | 66 75 |
| Ventes | 200 b. | | | | 5.550 b. | | 24.000 s. | |
| Tendance | Soutenue | | | | Soutenue | | Soutenue | |

**New-York**

| MOIS | CAFÉS Côte de 4 h. précéd | CAFÉS Côte de 4 h. jour |
|---|---|---|
| Mai | 10 55 | — |
| Juin | 10 55 | 10 65 |
| Juillet | 10 65 | 10 70 |
| Août | 10 58 | 10 63 |
| Septembre | 10 50 | 10 58 |
| Octobre | 10 35 | 10 43 |
| Novembre | 10 33 | 10 39 |
| Décembre | 10 30 | 10 37 |
| Janvier | 10 30 | 10 37 |
| Février | 10 30 | 10 37 |
| Mars | 10 30 | 10 38 |
| Avril | 10 30 | 10 38 |
| Ventes | 00.000 s. | |
| Tendance | Soutenue | |

**